

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 juillet 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22/07 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juillet 2024.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BALANGER Laurence, BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 29/07/2024  
Et publication ou notification le :  
29/07/2024

**Excusé(s)** : MME REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

**A été nommé secrétaire** : M. Alain LE GAL

**2024\_07\_03 – Ressources humaines : règlement intérieur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement intérieur en vigueur date de 2011.

Nous avons présenté un projet de règlement intérieur actualisé au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Vendée et nous avons reçu un avis favorable en date du 1 juillet 2024 du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics et du collège des représentants du personnel.

Le règlement intérieur a été envoyé à l'ensemble des élus pour information.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide d'approuver le règlement intérieur,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/07/2024  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,  
Alain LE GAL